

2

du Port-ste-Marie

Les chartroux agriculteurs. pour faire
des progrès à l'agriculture à la pisciculture
à l'arboriculture pendant le 13 siècle
et les siècles suivants.

Les chartroux gardent continuellement leur
cellule, ils ne sortent jamais pour se livrer aux
travaux des champs, néanmoins ils firent faire par
l'intermédiaire de leurs frères, de leurs domestiques
ou de leurs fermiers de grands progrès à l'agriculture,
à la pisciculture, à l'arboriculture dans les
environs du Port-ste-Marie. mais que de
difficultés ne rencontrèrent-ils pas pour fertiliser
cette partie de la vallée de la Sioule, il fallut
travailler des chemins dans ces défilés affreux
abattre en partie sur certains points les forêts
vierges entrecoupées par de profondes
au fond de la vallée il fallut repasser
la rivière tantôt sur l'un de ses bords, tantôt
sur l'autre, élever ses murs par au moyen
de digues, creuser de longs canaux dans
de durs rochers. ce que les seigneurs de
Brou-forts n'avaient osé entreprendre sur
la rive droite de la rivière, ce que les seigneurs
de Embay et de la Rochebriant n'avaient
osé entreprendre sur la rive ~~gauche~~ gauche les chart-
reux l'amenèrent à bonne fin. avec du
temps de la patience, beaucoup de travail
et de ténacité ils creusèrent dans la vallée
du roc des Chirs (au-dessous du village)
d'Andan) au ruisseau de Leisson qui

descend du village de Catelaine à la
~~sioule~~ de magnifiques prairies qui font aujourd'hui
près de 300 Chars de foin. ils
abattirent bien des forêts, défrichèrent bien
des bruyères, détournèrent les lits de plusieurs
ruisseaux et peu à peu ils formèrent ~~tant~~
domaines près de leur monastère. Sur la rive
droite les domaines des Bouchaux, de Triollet,
du Soutier, de Montavert, de Targis, des ancêtres

Sur la rive gauche les domaines des Chaumes
de la Chapelle et au fond de la vallée
ils établirent les beaux moulins de la
Chartreuse et créèrent les belles prairies qui
les entourent. ils firent dans cette région
ce que les Bénédictins avaient fait long
temps avant eux. à Monast à Chambour
à Montfermy et sur tant d'autres points
~~où ils s'établirent en grand nombre dès le cinquième~~
~~siècle. le long de cette rivière.~~ nous ne
devons pas être étonnés de trouver des
moines sur tous les points de la plus
fertile de la vallée de la sioule. Les seigneurs
riverains ne craignant pour rien tout ces
terroirs qui dans leurs vastes domaines
touchaient à la sioule les cédaient volontiers
aux premiers religieux qui les désiraient.
en outre les bons religieux trouvaient dans
cette vallée un climat fort doux, du poisson
à discrétion, et surtout des solitudes parfaites
où ils pouvaient vivre éloignés du monde
dans la plus douce paix et le plus profond
silence

Voici des faits qui prouvent que les Chartreux s'occupèrent dès leur arrivée en à créer des prairies.

D'après une charte datée de 1263, ils obtinrent moyennant quatre deniers de cens de P. prieur de Montfermeil, l'autorisation de détourner le ruisseau de Torson, Leison, ils obtinrent ainsi les prairies de Montagnat. ces prairies se trouvent sur la rive gauche du ruisseau qui descend du village de Cotefaite à l'endroit où il se jette dans la Sioule. Les chartreux avaient acquis le territoire de Montagnat en 1234 et en 1240 - Dans les chartes où il est parlé de ces acquisitions, il n'est pas fait mention des prés de Montagnat - il est probable qu'alors ils n'en avaient pas.

voici l'abrégé de la charte de 1263: +

" Consentement de P. prieur de Montfermeil,
" pour leau du ruis de Torson au profit de
" la maison du Port-Sainte-Marie est fait
" mention que le dit ruis descendait de
" Cotefaite jusqu'au fleuve de Sioule fait
" la division des deux terres, les chartreux
" pourront détourner ce ruisseau et le
" conduire sur leur terre à volonté ce
" moyennant quatre deniers de cens d' -

au sujet de la belle prairie de Malagueta qui se trouve à deux kilomètres du monastère du côté de Pontybaud, et qui faisait partie du domaine des Bouchaux - nous avons trouvé le document qui suit: une charte sur laquelle nous avons lu l'abrégé qui suit:

1337 Consuetume d'Helias abbé d'Esbaudé
et de Guillaume prieur de Montfermeil pour
la prise d'eau de la Nasse de Maleguenle
pour arroser les prés de messieurs les religieux
de la chartreuse du Port-Sainte-Marie moyennant
un septier de seigle chaque année.

Les vénérables pères élevèrent des digues sur
bien des points, creusèrent des canaux,
refoulèrent la rivière les eaux de la rivière
tantôt sur la rive droite tantôt sur la rive
gauche ils employaient pour cela des fascines
comme on le fait encore sur les bords de la
Dordogne mais dans les endroits les plus
exposés, dans les endroits attaqués par la rivière
ils employaient des lits de poutres
et de rochers, ils dirigeaient les pointes des
poutres, couchées d'ordinaire 5-6-7 pieds au-dessus
du sol, séparées les unes des autres par des
rochers, contre le courant de la rivière. Mais
les eaux les plus furieuses dans les inondations
des plus furieuses inondations venaient
se briser sous pouvoir entamer la prairie.
nous avons vu de ces travaux ce genre de
travaux dans le pré de la Chenevière
un peu au-dessous du monastère. la plupart
des digues et des canaux existent encore.
établis par les religieux du Port-Sainte-Marie
existent encore. pour obtenir un pré au pied
de la montagne des Fayards. à côté et au
sud de leur monastère, ils détournerent de
son lit le ruisseau du Soulier qui séparent
les communes de Chazelles-Beaufort et de
Comps-

ruines il y a peu d'années entre
la chartreuse et le moulin - les religieux
avaient quatre à cinq chevaux, plusieurs
mulets et un grand nombre de bêtes à
cornes. leurs bœufs, leurs chevaux étaient
ce qu'il y avait de plus beau au pays -
il en était de même de tous les autres ani-
maux qu'ils possédaient. nous ne savons
à quelle époque ils établirent le magnifique
moulin à trois tournant que l'on voit encore
aujourd'hui, nous pensons que ce fut pendant
le 13 ou 14 siècle. l'emplacement ~~convenait~~
fut parfaitement choisi, il était difficile
de trouver une ~~ba~~ plus belle chute d'eau.
Les V. P. avaient fait construire plusieurs
moulins sur leurs propriétés. des droits de dîme
+ de pêche leur avait été donné en sur la
paroisse de Charensac par en 1225 par
Camboune Comte d'Auvergne. il paraît
qu'ils firent élever plusieurs moulins et plusieurs
malleries sur les ruisseaux qui leur apparté-
naient. voici à ce sujet un extrait de documen-
taires étendus qui se trouvent sur un plan
dressé en 1775 par Jean Baptiste Marie
Heyraud géomètre commissaire aux droits
seigneuriaux à la direction des R. P. Chartreux.
"traverse à l'orient par un ruisseau qui
+ "prend sa source au dessus de la pècherie des
"Conchons, reçoit plusieurs petits ruisseaux, au
"pied différentes dénominations et des moul-
"es malleries qu'il fait aller, il se trouve
"deux moulins et douze malleries qui s

De la censive des R. P. Chartreux. il est certain
que ces deux moulins et ce douze moulin à
foulon n'existaient pas en 1228 lorsque la
première combaune par une charte rédigée dans
le château des moines de Montfermeil fut
donnée au religieux du Port-St-Martin du Cinglain
de ses revenus sur la vaste paroisse de Charensat.
~~Le chartreux~~ fournirent peu à peu sur les terres vagues
et abandonnées de Mai. le domaine de
mai et plusieurs étangs et pecheries. Le
village de Mai se trouve sur la paroisse de
Charensat à une lieue et demie de ce
bourg à l'est, près du village et du
moulin de Garinet.

Les Chartreux n'obtinrent pas seulement
des prairies sur les bords de la Sioule, ils en
créeurent en bien d'autres endroits à de
distances assez éloignées de leur monastère.
ils transformèrent en pré une partie des
vastes pacages qui leur avaient été donnés
près du village de l'Étréille sur la paroisse
de St-Georges de Mous, ces pré furent attribués
au domaine de Montvert dont plusieurs portent
encore le nom et sont connus, à l'Étréille
au Giraud, sous le nom de pré de Monta-
vert.

En 1320, les V. P. achetèrent à Mousien
Sailhaut seigneur du château ou village
de Sailhaut (1), un pré.

(1) on voit encore les ruines de ce château
ou de ce village dans le bois de ^{Sailhaut} Sailhaut
près du village de Belchard commune de
Chapdes-Beaufort.)

un pré important dans les appartenances
du village des Giraud ce pré fut amélioré
et annexé au domaine de Montavent ^(Corgy) qui
se trouvait à six kilomètres de là. Le terrain
de Montavent est si sec qu'on ne pouvait y faire
rien récolter du foin.

Dans le cours du 16^{siècle} la prairie des
pradeaux qui se trouve entre les bois de
Chirmouf et du Devès sur le ruisseau de
Chirmouf fut ~~peu~~ du moins améliorée
et considérablement augmentée par les bûches
du Fort-Sainte-Marie elle fut donnée au
Domaine de Criollet (paroisse de Chazelles-Beaufort)
aussitôt, devenus maîtres de quelque terrain
vague, abandonné, les Seigns dans leur intérêt
et dans l'intérêt du pays cherchaient à rendre
ces mauvais terrains productifs. Et remarquons
le bien ils ne créèrent pas seulement des prés, du
pâturage ils créèrent aussi bien des terres et des champs.

Aussi tenaient-ils beaucoup à devenir maîtres absolus
des tenements qu'on leur donnait ou qu'ils achetaient
afin de pouvoir les défricher (faire défricher),
donner à ceux comme ils le voulaient.

Guillaume de Beaufort en 1292, fit don
aux chartreux de tous les bois placés qui se situent
de la grange de Montavent au village du
Soul Soutier et notamment du bois de Coste-
feuillouze. voici les stipulations que les religieux
firent introduire dans l'acte la charte :

- « Consentant ledit Seigneur et lesdits habitants
- « du village de Bouchaix que ledit bois de
- « Coste feuillouze et appartenances demurent

« En propriété pure auxdits religieux et que
« ledits religieux sont maîtres et leur est libre
« d'en faire à leur volonté défricher et cultiver
« aliéner et permuter, donner à ceux comme bon
« leur semblera »

« Au mois de mai, 1277, le jeudi avant le lotare
« Jérusalem, dieu Jovis aut^e lotare Jérusalem.
« On indiquait ainsi le dimanche dont l'introït
commence par ces mots lotare Jérusalem. Comme
aujourd'hui nous ~~appelons~~ encore, le dimanche
après pâques ~~du nom de~~ Quasimodo - qui est
~~le premier mot de l'introït de ce jour~~
parce que le premier mot de l'introït de ce
jour est Quasimodo ».

« Au mois de mai, 1277, Guillaume de Beaufort
renonce, en faveur des chanoines à tous les droits
qu'il avait dans certaines forêts. Les religieux
du Fort-St-Marie acquièrent ainsi le droit de faire
défricher ces bois et ils firent introduire dans
l'acte les clauses suivantes: ~~Et~~ Le seigneur de
Bouchein ne pourra vendre ni les gros ni les
petits arbres, ni les verts, ni les secs, il ne
pourra même pas vendre l'écorce ~~de chênes~~
de chêne.

voici un abrégé d'une charte de 1294

« Quittance de tout ce que le seigneur
« de Bouchein pouvait avoir dans les bois
« de Targes, de Cotechaude et permission
« en conséquence de ladite quittance de faire
« rompre et défricher ledits bois par les
« hommes de Targes au profit et utilité des
« religieux de la chartreuse. »

« in perpetuum pacifici et quieti et absque
« contradictione aliqua possint persequere et
« huiusmodi seu in agriculturam redigere. »

Faisant maigre pour les jours les châtains
s'occupèrent dès leur arrivée en Auvergne
d'acquiescer ou d'établir des étangs.

L'étang du saulier fut l'un des premiers qu'ils
possédèrent. il fut établi dans une petite vau
entre le bois de Chirman et les bruyères de
Saulier sur un terrain sans valeur. pour
aller du saulier à Chirman on passait sur la
chaussée - le petit ruisseau qui sépare les paroisses
de Chapdes Beaufort et de Comps alimentait
cet étang qui était très petit mais très profond
comme le poisson ne pouvait ni grossir ni mourir
dans une eau si mouvante et sur un terrain si ingrat
Les religieux destinèrent cet étang à halviner
l'halvinage. ils poussèrent haut de la pisciculture
à un degré dont nous pouvons difficilement nous
faire une idée. Dans l'étang du saulier
il n'y avait qu'un nombre bien restreint
de gros carpes. de temps en temps on avait
besoin d'halviner les grands étangs de laqueville
à Charcuat, de Nouvelles près St Georges de
Mons ou entre alors on prenait l'halvain
dans l'étang du saulier et on l'emportait dans
des tonneaux quelquefois à de grandes distances.
on avait de l'halvin de ruite de brochet
de carpes, d'anguilles etc. de tanches etc.

(à une demi-heure
du Fort) Près du village de Boucheix les R.P.
Chartreux possédaient plusieurs étangs - le plus important
était celui de la Paline. En 1482 don
Chaudon, alors procureur, fit plusieurs acquisitions
plusieurs échanges pour établir cet étang
qui donna d'excellent poisson.
Le 28 juillet 1487 Gilbert de la Fayette
seigneur de Fontgibaud donna au monastère
du Fort Ste-Marie les trois étangs de Malmot,
de Pomegrol et de Couricula - ces trois belles
pièces d'eau se trouvaient à la suite les unes
des autres au territoire de Malmot paroisse de
St-Jervais. ces étangs ~~et~~ étaient à trois lieues
de la chartreuse.

En 1502 les moines du Fort achetèrent à
Marie de Ronzius représentée par son tuteur
Andebrand de Trades, l'étang de Laqueuille
(près le village de May, paroisse de Chareassat).
cet étang était dans un très-mauvais état - le
religieux en fit rétablir la chaussée qui était
rompue en plusieurs endroits et tombait en
ruine.

Pendant le 13^e 14^e et 15^e siècle la chartreuse
avait reçu ou acquis des propriétés importantes
de vastes parcs dans les tenements des villages
du vest et de vest Bourdeille, paroisse de
St-Georges de Mons - il y avait à la gare
de Planchecourbe un magnifique emplacement
d'étang qui appartenait presque
entièrement aux vénérables pères Chartreux.
aussi dès la fin du 15^e siècle eurent-ils
la pensée d'établir en cet endroit un vaste
étang

Mais plusieurs obstacles les arrêtaient.
il fallait désintéresser quelques seigneurs qui
n'étaient pas toujours bien disposés à leur égard.
entre autres M^{rs} de Gimel et de Rigaud, il
fallait acheter plusieurs parcelles de terrain
aux habitants du village de Bourdelle, enfin
le consentement de sa Révérence le prieur de la
Grande Chartreuse était nécessaire.
voici la pétition adressée à cet égard, par dom
Jerôme Robin procureur du monastère du
Port en 1652 au prieur de la Grande
Chartreuse:

1682 Ce ne fut que en 1710 que les
 religieux du Fort Ste. Marie purent ~~enfin~~
 établir l'établissement de Bourdelle. En parcourant
 les pièces nombreuses qui concernent cet établissement
 nous avons pu nous faire une idée des difficultés
 sans nombre que rencontrèrent les Chartistes
 pendant plus d'un siècle. Le 6^o août 1710
 ils obtinrent enfin le consentement l'autorisa-
 tion de M^r. De Limet seigneur de Châteaufort
 et le transfert du chemin de St-Georges à
 Châteaufort, ainsi qu'il est indiqué
 dans la pièce suivante.

Avant de jeter les fondements de
la chaussée de l'étang de Boudelle les R.R.
P.P. Chartreux firent proclamer à haute voix,
à plusieurs fois, sur le lieu de l'ancienne courbe,
qu'ils allaient établir un étang dans cet
endroit, que si, dans ses intérêts, quelque proprié-
taire voisin y voyait des inconvénients, il
devait faire ses réclamations au plus tôt.
Tous les habitants des villages voisins ayant
gardé le silence les travaux furent commencés.
(1). L'étang de Boudelle était l'un des plus
bons de l'Auvergne. Dès lors les R.R. P.P.
trouvèrent dans la sioule qui coulait sous les
murs de leur monastère, et dans les étangs -
que nous venons de nommer et dans quelques
autres dont nous n'avons pas parlé tout le
poisson dont ils pouvaient avoir besoin soit
pour eux, leurs malades, et leurs nombreux
visiteurs. Dans leur enclos, sous les murs de
leur couvent, du côté du nord, ils possédaient
plusieurs pièces d'eau vive, plusieurs viviers
où ils nourrissaient de magnifiques poissons
qui faisaient l'admiration des étrangers.
Chaque jour on leur jetait des restes de
pain, de légumes et autres choses qui
ne pouvaient être utilisées. Quelques
uns de ces poissons étaient parfaitement
apprivoisés, à un tel point, que certains

(1) Souvenirs.

moines les appelaient sur les bords de
beau les carraissaient et leur donnaient à
manger dans la main. (1)

M^r Bouilland supérieur du grand-
séminaire qui visitait de temps en
temps la Chartreuse avait été plusieurs
fois témoin de ce fait.

Un jour pour lui rappeler la pêche
miraculeuse des apôtres lui procurer un
instant de récréation et d'amusement inno-
cent. le 22. 56. le prieur de lancer un
coup de filet en un certain endroit de
la rivière. Quelle surprise! le coup fut
si heureux que le vénérable supérieur
ne pouvait retirer son filet. Un énorme
poisson qu'il avait pris avait été attaché
et caché soigneusement dans cet endroit
de la rivière.

(1) souvenirs de M^r Bouilland ancien
supérieur du grand séminaire.